Conferenza Mondiale degli Istituti Secolari cmis

Au cœur du monde
quelle prophétie d'espérance ?

Consultation auprès des instituts séculiers sacerdotaux

Au long des années, les Instituts séculiers sacerdotaux et les membres prêtres d'Instituts séculiers mixtes ont trouvé leur place au sein de la grande famille des Instituts séculiers. Dès l'origine des Instituts séculiers en 1947 avec la promulgation de la Constitution apostolique *Provida Mater Ecclesia,* la présence d'Instituts séculiers sacerdotaux et la présence de membres prêtres au sein des Instituts a été pleinement reconnue. Les diverses interventions du Magistère ont reconnu que les prêtres sont pleinement séculiers et pleinement consacrés.

Bien sûr, au long de l'histoire, la compréhension de la vocation des Instituts séculiers s'est approfondie et avec la maturité de la vocation, chaque Institut a pu préciser davantage son identité au cœur de l'Église et du monde. Cela est aussi vrai pour les Instituts séculiers sacerdotaux.

Lors du congrès et de l'assemblée 2022 tenue à Rome, quelques interventions sur la réalité des instituts séculiers sacerdotaux ont été présentées. Même si ces échanges furent brefs, le Conseil exécutif lors de sa première rencontre en novembre de la même année a décidé d'entreprendre une consultation des différents responsables des Instituts séculiers sacerdotaux.

Selon la liste de ses membres, la CMIS compte actuellement 21 Instituts séculiers masculims qui ont des membres prêtres (soit entièrement sacerdotaux (10), soit mixtes laïcs/prêtres (11). De ce nombre, 11 étaient présents à l'Assemblée générale 2022 à Rome.

Des questions clés à éclaircir

En janvier 2023, une lettre a été envoyée aux responsables de ces Instituts pour leur signifier que le Conseil exécutif de la CMIS souhaitait entreprendre une réflexion sur leur apport spécifique à la vocation consacrée séculière. Elle rappelait également que nous souhaitions accueillir leurs réflexions émises lors de la dernière Assemblée générale.

Même si les réponses ont été minimes de la part des différents Instituts, elles ont cependant mis de l'avant certaines questions clés; certaines questions touchent l'ensemble des Instituts séculiers et d'autres se réfèrent davantage à la vie propre des Instituts sacerdotaux.

Par exemple, certains Instituts sacerdotaux souhaiteraient **une réflexion sur le thème de la sécularité.** rappelant que le Pape François lors de son message à l'occasion de l'Assemblée 2022 affirmait que « le mot sécularité n'est pas pleinement équivalent à celui de laïcité ». Comme le concept de la sécularité évolue sans cesse, celui-ci mérite d'être constamment approfondi dans toutes ses facettes. Pour les instituts séculiers sacerdotaux, le Code de droit canonique manifeste cette évolution; en 1917 le Code appelait «séculiers» les prêtres incardinés dans un diocèse alors que le Code de 1983 les appelle «diocésains». Mais ce thème de la sécularité concerne tous les Instituts séculiers.

Une autre question clé pour les Instituts séculiers sacerdotaux est **la formation spécifique selon les trois dimensions essentielles: diocésanité, les exigences propres du charisme et la consécration.** Cette formation ne peut se faire en vase clos; elle doit se faire conjointement. L'Institut doit donc necessairement avoir une part active dans la formation du membre futur prêtre et/ou dans la formation continue. Le défi de la formation suppose donc une grande harmonie et collaboration mutuelle entre les responsables de la formation du séminaire diocésain et les responsables de la formation de l'Institut. La collaboration en communion et dans le respect mutuel des champs propres à chacun est la clé our arriver à cette tâche si importante.

Finalement, une autre réalité a été mise de l'avant: **le service du gouvernement**. Même si le Code de droit canonique est clair sur le fait que l'évêque doit libérer le membre d'institut séculier pour le service du gouvernement de son Institut, les besoins concrets de l'Institut dépasse le rôle de la présidence; on n'a qu'à penser à la formation ou encore la fondation et l'accompagnement dans un autre pays. Est-ce que cela dépendra de la bonne volonté de l'évêque pour qu'il accepte de libérer un prêtre ou l'autre pour ce ministère ou cette mission spécifique?

Un processus d'écoute et de partage

Suite à ces communications, deux rencontres virtuelles par groupes linguistiques ont eu lieu: en avril 2024 et en avril 2026. Ces rencontres étaient ouvertes à quelques membres de chaque institut, les responsables étant invités à convoquer les membres de leur Institut. Une rencontre fraternelle a aussi eu lieu lors du Jubilé de la vie consacrée en octobre 2025 à Rome entre quelques Instituts présents lors de cet événement.

Lors de la première rencontre en avril 2024, les membres ont partagé entre eux la contribution spécifique des Instituts séculiers sacerdotaux à la consécration séculière tout en précisant concrètement la façon de vivre cette consécration séculière; de plus, ils ont chercher à identifier les défis à relever pour que la contribution des prêtres des Instituts séculiers ait un plus grand impact. Finalement, ils ont cherché ensemble des propositions pour l'avenir.

Lors de la rencontre en avril 2026, après avoir fait une révision de la rencontre précédente, les participants ont approfondi le thème du prêtre comme une *« vocation de frontière »* en étant pont, prophète et frère. Ensuite, ayant pris note des défis et difficultés, les membres participants ont cherché à se donner des pistes de solutions/décisions et des propositions pour aller de l'avant.

Certains documents ont été partagés aux différents participants de ces rencontres. Un document digne de mention est notamment le chapitre du document dédié aux membres prêtres dans *Les Instituts Séculiers - Vie consacrée au cœur du monde* publié par l'épiscopat français. Ce document est clair et concis, tout en apportant l'éclairage de quelques témoignages percutants.

Un travail à poursuivre

Au terme de cette réflexion, nous pouvons rendre grâce pour le chemin déjà parcouru. L'expérience des Instituts séculiers sacerdotaux nous rappelle que la richesse de notre vocation consacrée s'exprime dans la diversité des charismes et des formes de vie, toutes appelées à

témoigner de l'Évangile au cœur du monde. Les échanges de ces dernières années ont fait émerger des questions importantes, mais ils ont surtout révélé un profond désir de communion, d'écoute mutuelle et de collaboration au service de la mission.

Lors des expériences virtuelles, l'ensemble des membres prêtres ont manifesté le désir que ces rencontres puissent se poursuivre. Le partage des expériences dans un esprit fraternel permet à chacun d'être confirmé dans le vécu de la vocation consacrée séculière sacerdotale. Au-delà de nos différences culturelles et linguistiques, un même esprit nous unit et nous fait avancer dans la joie et la confiance.

Tout en poursuivant le travail à l'intérieur de la CMIS, certains collègues ont mentionné qu'il serait intéressant un dialogue avec des responsables du Dicastère pour les Instituts de Vie consacrée et les Sociétés de Vie apostoliques pour préciser certaines questions: le lien entre la sécularité et la diocésanité de prêtres membres d'instituts séculiers, la faculté d'incardination au sein des Instituts, les précisions sur le service du gouvernement au-delà de la présidence de l'Institut, les questions relatives à la formation des candidats à la prêtrise au sein de nos Instituts, etc. Il serait peut-être aussi intéressant que le Dicastère pour le clergé soit aussi rencontré pour que celui-ci puisse aussi avoir une connaissance plus approfondie du spécifique de la vocation du prêtre consacré au sein des Instituts séculiers.

Le travail n'est pas achevé . Il nous appartient maintenant de poursuivre ensemble ce discernement, en favorisant des espaces de rencontre, en approfondissant la réflexion théologique et canonique, et en renforçant le dialogue avec les Dicastères concernés. C'est ainsi que nous pourrons mieux accompagner la vocation des prêtres consacrés dans les Instituts séculiers, au bénéfice de toute la famille des Instituts séculiers et de l'Église.

Que notre Assemblée générale soit l'occasion de renouveler notre engagement à marcher ensemble, dans la confiance de l'Esprit Saint. Puisse-t-il nous donner l'audace d'ouvrir de nouveaux chemins, la sagesse de reconnaître les appels de notre temps et la joie de servir l'Église en demeurant pleinement consacrés et pleinement présents au cœur des réalités séculières.